



*République du Sénégal*

## **REGION DE BAKEL**

\*\*\*\*\*

## **DEPARTEMENT DE BAKEL**

\*\*\*\*\*

## **COMMUNE DE DIAWARA**

\*\*\*\*\*

# **PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE DIAWARA**

## **2012-2017**

**DECEMBRE 2011**

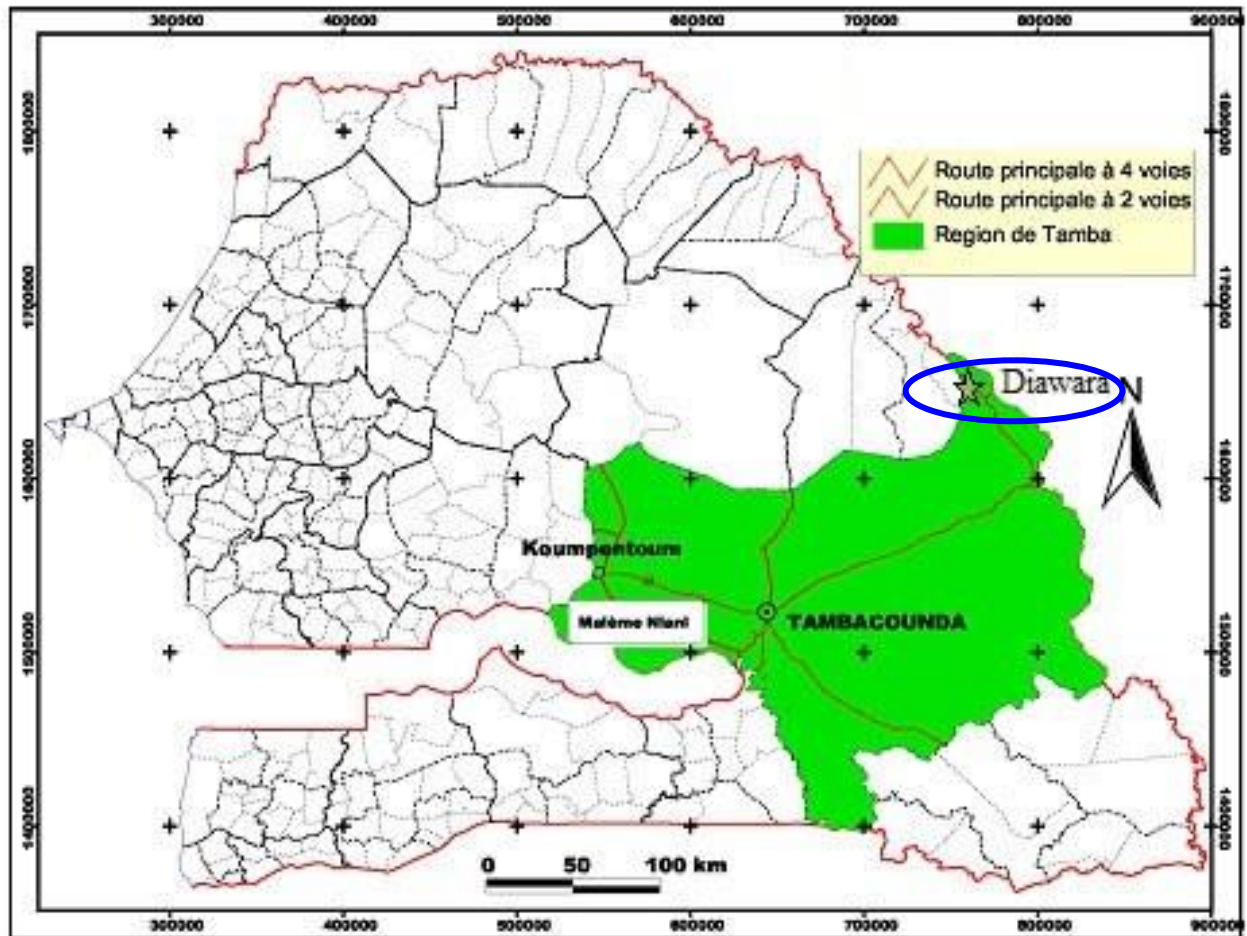
# Sommaire

<b>1.</b>	<b>Carte de situation de la commune de Diawara</b> .....	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>3.</b>	<b>Présentation générale de la Commune</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1.</b>	<b>Le site</b> .....	<b>6</b>
<b>3.2.</b>	<b>Milieu physique</b> .....	<b>6</b>
3.2.1.	Le relief et les sols.....	6
3.2.2.	Le climat et les précipitations .....	7
3.2.3.	Les ressources en eau .....	8
3.2.4.	Les ressources végétales.....	9
3.2.5.	Les manifestations et impacts environnementaux du changement climatique .....	9
<b>3.3.</b>	<b>Milieu humain</b> .....	<b>10</b>
3.3.1.	Taille et répartition spatiale de la population .....	10
3.3.2.	Structure et composition de la population.....	11
<b>4.</b>	<b>Bilan Diagnostic</b> .....	<b>12</b>
<b>4.1.</b>	<b>Habitat</b> .....	<b>12</b>
4.1.1.	Présentation des quartiers .....	12
4.1.2.	Occupation spatiale.....	12
<b>4.3.</b>	<b>L'éducation</b> .....	<b>14</b>
<b>4.4.</b>	<b>Santé</b> .....	<b>15</b>
<b>4.5.</b>	<b>Jeunesse et Sports</b> .....	<b>15</b>
<b>4.6.</b>	<b>Réseaux électriques, de téléphonie et les voies de communication</b> .....	<b>15</b>
<b>4.7.</b>	<b>Equipements marchands et d'allégement des travaux domestiques</b> .....	<b>17</b>
<b>4.8.</b>	<b>Réseau d'alimentation en eau potable</b> .....	<b>17</b>
<b>4.9.</b>	<b>Activités économiques et culturelles</b> .....	<b>18</b>
4.9.1.	Agriculture et foresterie .....	18
4.9.2.	Elevage .....	20
4.9.3.	La pêche .....	20
4.9.4.	Commerce .....	21
4.9.5.	Artisanat, tourisme et culture.....	21
<b>4.10.</b>	<b>Analyse de la dynamique organisationnelle des O.C.B.</b> .....	<b>21</b>
4.10.1.	Les organisations de quartiers.....	21
4.10.2.	Les structures internes d'encadrement.....	22
4.10.3.	Les structures externes.....	23
4.10.4.	Analyse de l'institution communale.....	24
○	<i>Les ressources propres de la Commune</i> .....	29
○	<i>Les subventions</i> .....	29
○	<i>Evolution des recettes à travers leur taux de recouvrement</i> .....	30
○	<i>Eventail des types de dépenses de la Commune</i> .....	30
○	<i>Eléments d'analyse budgétaire</i> .....	31
<b>5.</b>	<b>Perspectives de développement</b> .....	<b>33</b>
<b>5.3.</b>	<b>Programmation des projets</b> .....	<b>40</b>
<b>6.</b>	<b>Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi</b> :.....	<b>48</b>
<b>6.1.</b>	<b>Les mécanismes de mise en œuvre</b> .....	<b>48</b>
<b>6.2.</b>	<b>Les mécanismes de suivi technique</b> :.....	<b>49</b>

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABP</b>	Associations de Base des Producteurs
<b>ANCAR</b>	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
<b>ARD</b>	Agence Régionale de Développement
<b>ASC</b>	Associations Sportives et Culturelles
<b>ASUFOR</b>	Association des usagers du Forage
<b>CADL</b>	Centre d'Appui au Développement Local
<b>CEDEPS</b>	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
<b>CEM</b>	Collège d'Enseignement Moyen
<b>CM</b>	Conseil municipal
<b>CRS</b>	Catholic Relief Service
<b>DSRP</b>	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
<b>GADEC</b>	Groupe d'Action pour le Développement Communautaire
<b>GPF</b>	Groupements de Promotion Féminine
<b>MARP</b>	Méthode Accélérée de Recherche Participative
<b>OCB</b>	Organisations Communales de Base
<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	Organisation de Producteurs
<b>PAPIL</b>	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
<b>MAIRE</b>	Président du Conseil Municipal
<b>PIC</b>	Plan d'investissement communal
<b>PNDL</b>	Programme National de Développement Local
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la population et de l'Habitat
<b>SODEFITEX</b>	Société de Développement des Fibres Textiles

# 1. Carte de situation de la commune de Diawara



## 2.Introduction

La modification des articles 1 et 2 de la loi n° 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale par la loi n° 2008-14 du 18 mars 2008 change les contours du découpage administratif du territoire national et induit la réduction du ressort territorial de certaines entités administratives. Aujourd'hui, le Sénégal compte 543 collectivités locales réparties dans :

- Les 14 régions ;
- Les 113 communes, (comportant 43 communes d'arrondissement à Dakar et 3 communes d'arrondissement à Thiès) ;
- Les 370 communautés rurales.

Ce réaménagement du territoire national, a favorisé la création du nouveau de la commune de Diawara. Ceci explique entre autres, la pertinence de l'élaboration du PIC qui se veut un outil de pilotage et de coordination des interventions au niveau de la commune pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers. La mise en synergie suppose également l'existence d'un cadre unifié d'intervention, rôle que s'est assigné l'ARD dans le cadre du processus de décentralisation et de développement local.

En vue de promouvoir une approche de proximité, les organismes intervenants dans les collectivités locales s'appuient au niveau de chaque région sur l'Agence Régionale de Développement (ARD) qui joue un rôle moteur dans l'appui et l'encadrement des collectivités locales. D'ailleurs, l'ARD de Tambacounda dans le cadre de l'exécution de sa mission a appuyé la mise en place de cadres de concertation au niveau de chaque commune.

Ainsi, toute action initiée au niveau d'une commune de la région doit s'inscrire dans une approche participative, avec notamment la participation des acteurs locaux dont les membres du cadre de concertation. C'est cette approche qui avait motivé l'organisation par l'ARD de Tambacounda d'un atelier d'habilitation qui a permis d'harmoniser les outils et la démarche d'élaboration des PIC. Cette rencontre a permis également de revenir sur les nouvelles dimension à prendre en compte à savoir la dimension genre, changement climatique, etc.

L'élaboration du PIC au niveau de la commune de Diawara requiert non seulement une approche mais aussi une stratégie à mettre en place pour la conduite de l'exercice. Celle-ci s'articule autour de cinq (5) grandes phases :

- les activités préparatoires ;
- la collecte de données ;
- le traitement des données et la réalisation du rapport diagnostic ;
- la rédaction du PIC ;
- la validation du PIC par les populations locales et la commune.

Le présent document est une synthèse du rapport de diagnostic qui a été mené dans la commune de Diawara. Les contraintes par thèmes et les ébauches de solutions issues du diagnostic sont donc à la base de l'élaboration du PIC qui constitue un cadre de référence pour la définition de projets locaux futurs liés à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Lors du diagnostic, l'accent a été mis sur l'identification des potentialités et des contraintes afin de dégager des solutions. Celles-ci ont permis d'identifier les actions prioritaires à entreprendre pour un développement local durable et endogène.

## **3. Présentation générale de la Commune**

### **3.1. Le site**

La Commune de Diawara est située dans le département de Bakel. Elle est limitée :

- A l'Est par le fleuve Sénégal et la république par islamique de Mauritanie ;
- A l'Ouest par la communauté rurale de Moudéry ;
- Au Nord par la communauté rurale de Moudéry ;
- Au Sud par la communauté rurale de Moudéry.

La commune de Diawara est reliée respectivement au chef-lieu du département Bakel et au chef lieu de la région Tambacounda par une route **goudronnée** lateritique longue de 18 Km et goudronnée de 280 km.

### **3.2. Milieu physique**

#### **3.2.1. Le relief et les sols**

Le site est une zone basse, déprimée, culminant à 64 m au niveau des collines de **Diomboro** au Sud. La partie la plus basse est à 40 m d'altitude au niveau du fleuve Sénégal. La pente du terrain naturel est faible : elle est de l'ordre de 0,5 %.

Le site est sensible aux inondations. Les eaux de ruissellement suivent la pente en direction des zones habitées et stagnent à la périphérie Sud et à l'intérieur de la partie urbanisée (anciennes mares). Ces poches entraînent des nuisances (moustiques, pollutions par les ordures).

Le phénomène de ruissellement du réseau hydrographique a façonné le site où on note plusieurs zones de ravinement dans la zone d'extension Sud.

Le relief est constitué de buttes et de petits massifs de plateau qui se dressent au dessus de terrains plats. Sur le plan pédologique, la topo séquence permet de distinguer deux types de sols :

- **Les sols argileux dénommés « Deck » ou « Niarwal »** par la population locale sont des sols peu évolués. Ils constituent le domaine de transition entre les sols ferrugineux tropicaux et les vertisols et sont généralement consacrés à la culture du maïs et du sorgho. Ces sols sont surtout situés sur le long de *la Falémé*, sur une bande de 50 km représentant près de 5% de la superficie des terres de la collectivité locale.
- **Les sols sablo-argileux appelés « Deck-Dior » ou « Katawal »** car étant la transition entre le Deck et le Dior. Ils sont dotés de bonnes aptitudes agronomiques. Ces sols sont favorables à la culture des céréales (maïs, mil, sorgho) et de l'arachide.
- **Les sols ferrugineux-ferralitiques** sont des terres rocailleuses et incultes. Dégradés par l'érosion éolienne et hydrique, ces sols représentent 15% de la superficie de la CM.
- **Les sols ferrugineux tropicaux appelés « Dior » ou « Séno »** sont des sols sablonneux et couvrent le reste des terres de la commune. Ils sont utilisés pour la culture de l'arachide et du mil Souna.

#### **Les facteurs de la dégradation des sols**

Les terres cultivables de la commune de Diawara sont confrontées de plus en plus à des phénomènes de dégradation. Ces phénomènes sont dus d'une part au ravinement lié à la dégradation du couvert végétal, et d'autre part au caractère battant du sol peu perméable qui favorise le ruissellement. Cette érosion hydrique se manifeste par un déplacement des particules de sols fertiles qui sont entraînées au bas des pentes.

#### **3.2.2. Le climat et les précipitations**

Le climat de la zone d'étude appartient à la sous zone climatique sahélienne. L'hivernage ne dure que trois à cinq mois et débute généralement entre la mi-juin et la première décade de juillet. La moyenne pluviométrique durant la période 2001-2010 est de 535 mm sur 34 jours de pluie à Diawara.

Le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- ✓ Une saison des pluies qui dure trois à cinq mois (Juin-Octobre) avec une pluviométrie moyenne annuelle variant entre 535 mm ;
- ✓ Une saison sèche de 7 mois (novembre – mai)

L'évolution de la pluviométrie moyenne annuelle présentée dans le tableau ci-dessous montre que celle-ci se caractérise par une grande variabilité. La même situation est observée au niveau de la répartition du nombre de jours de précipitation dans l'année qui s'élève en moyenne à 34 jours. Les marques de la sécheresse se font de plus en plus sentir et impliquent des conséquences négatives qui affectent toute la vie économique basée sur l'agriculture et l'élevage.

*Tableau 1 : Evolution pluviométrique*

ANNEE	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 <sup>er</sup> jour de pluie					10juillet	4juillet	13juin	15juin	18juin	24juin
Dernier jour de pluie					12oct	11sept	18sept	24sept	21sept	25sept
Nombre de jours de pluie (J)	27	28	38		34	28	27	32	43	28
Hauteur d'eau en mm	467,3	458,4	950		514	402	393	571	807,9	512

Quantité d'eau enregistrée en 2010

Mois	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.
Nbre de jours	3	8	9	8	
Hauteur d'eau	38,3	100,8	214,5	158,3	0
Cumul nbre de jours	3	11	20	28	
Cumul hauteur d'eau (mm)	38,3	139.1	353.6	511.9	

### **3.2.3. Les ressources en eau**

Les ressources en eau souterraine sont limitées. Diawara est située dans le socle ancien où les nappes sont localisées et de faibles capacités. Cependant le fleuve Sénégal offre d'importantes ressources en eau mobilisables pour l'alimentation des hommes, du bétail et l'agriculture.

L'alimentation en eau de la commune est assurée par un forage datant de 1987 mais mis en service en 1992. Cet ouvrage localisé à Samba Diély, est équipé d'une pompe électrique et d'un château d'eau de 100 m<sup>3</sup>.

Le faible débit du forage (entre 8 et 14 m<sup>3</sup>/h) nécessite un pompage de 14 heures d'affilé pour remplir le château d'eau. Aussi une production journalière de 150 m<sup>3</sup> est-elle difficile à dépasser.

Le réseau hydrographique est constitué par le fleuve Sénégal qui forme un îlot en période de crue (Doundé Lémé), de la mare (Man Sub), et de la rivière Ololongui. Le



ravinement des berges est préoccupant surtout au niveau de la rivière Ololongui. En année excédentaire, la mare Man Sub inonde de vastes superficies. C'est ainsi qu'en 2003, une partie de l'école élémentaire de Wodouga 2 a été pendant longtemps inondée par les eaux de la mare. Le potentiel en eau de la mare est mal connu.

### 3.2.4. Les ressources végétales

Les deux principales formations végétales caractéristiques du site sont une steppe arbustive à épineux et une savane arbustive. La steppe arbustive à épineux s'est développée sur une gamme de sols peu évolués, sub-arides formés à partir de quartzites et de schistes alors qu'on retrouve la savane arbustive sur des sols argilo-sableux. La composition floristique est pauvre, conséquence probable de la surexploitation animale et humaine. Les principales espèces végétales rencontrées sont *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca* et *Ziziphus mauritiana*.

Le Sud de la ville est le domaine de la steppe arbustive sur colline composée de *Pterocarpus lucens*, *Combretum glutinosum* et *Sterculia setigera*. On retrouve une maigre savane arbustive sur sol argilo-sableux à l'Est et au Sud-Ouest.

Tableau 2 : Espèces dominantes

Espèces (Ligneuses)	Nom local
<i>Combretum micranthum</i>	Bara
<i>Guiera senegalensis</i>	Ngeer
<i>Anagnesiulus reiocarpus</i>	Gejaan
<i>Combretum glutinosum</i>	Rate
<i>Lannea acida</i>	Soone
<i>Ficus capensis</i>	Soto adiana
<i>Prosopis africana</i>	Yiir

Ces différentes formations végétales sont utilisées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe, en bois d'œuvre, en bois de construction mais aussi pour la pharmacopée traditionnelle et l'alimentation.

La baisse de la pluviométrie et les feux de brousse sont les principales causes de dégradation de la végétation. En effet, avec la baisse de la pluviométrie on assiste à une diminution de la productivité des parcours, à la réduction des surfaces couvertes et à la baisse de leur richesse spécifique. De plus, l'avancée de la sécheresse contribue à la disparition de certaines formations végétales.

### 3.2.5. Les manifestations et impacts environnementaux du changement climatique

Aujourd'hui, le changement climatique et son impact sur l'environnement sont bien ressentis au niveau de la Commune de Diawara. A l'origine de cette situation, la combinaison de plusieurs facteurs :

- Une modification de la pluviométrie qui s'est manifestée par une augmentation de la durée de la saison des pluies et du volume des précipitations pour la période 2001-2010. En effet le nombre de jours de pluies est passé en moyenne de 30 pendant la décennie 1970-1980 à 35 jours en moyenne entre 2001 et 2010. Cette même évolution positive est notée sur les quantités d'eau qui sont passées de 400 en moyenne pendant la décennie 1970-1980 à 500 mm de pluies entre 2001 et 2010 en moyenne.
- Mais aussi un passage à des pluies de faibles intensités avec de longue durée à des pluies de forte intensité et de courte durée. Cette hausse pluviométrique a pour conséquences essentielles : la réapparition d'espèces végétales qui étaient en voie de disparition, mais aussi l'accentuation du phénomène d'érosion des sols.
- Un réchauffement climatique avec des températures qui ont considérablement augmenté au niveau national soit à plus 1,7°C dans la période 1960-2000. Cette augmentation des températures peut notamment être considérée comme un facteur d'aggravation des feux de brousse.

Le réchauffement climatique entraîne un ensemble de phénomènes conjoncturels qui bouleversent inéluctablement les écosystèmes qui sont en milieu rural et qui constituent les bases essentielles de production. C'est dans cette logique qu'une articulation entre la planification locale et les changements climatiques devient opportune. Elle suppose une prise en compte à l'échelle locale des questions de territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques locales.

### 3.3. Milieu humain

#### 3.3.1. Taille et répartition spatiale de la population

Le recensement exhaustif réalisé par SETIC-AFRIQUE en 2004 indique une population de 9610 personnes. Le sexe ratio est légèrement en faveur des femmes. Il est de 99 hommes pour 100 femmes. La répartition de la population par quartier présente de fortes disparités comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Tableau n°2 : Répartition de la population et des ménages par quartier**

Quartiers	Populations	%	Nombres de ménages	%	Taille moyenne des ménages
Samba Diély	1214	12,6%	54	10,4%	22,5
Bangassi	2078	21,6%	90	17,4%	23,1
Sakhola	550	5,7%	26	5,0%	21,2
Koïtala 1	1324	13,8%	77	14,8%	17,2
Wodouga 1	1200	12,5%	78	15,0%	15,4
Wodouga 2	1962	20,4%	107	20,6%	18,3
Koïtala 2	1282	13,4%	87	16,8%	14,7
<b>Total</b>	<b>9610</b>	<b>100%</b>	<b>519</b>	<b>100%</b>	<b>18,5</b>

Source : Enquête ménage, PDU Diawara – Décembre 2003

Les quartiers de Bangassi et Wodouga 2 sont les plus peuplés avec respectivement 21,6 % et 20,4 % de la population totale.

Le nombre de ménages s'élève à 519 soit 19 personnes par ménage.

Le taux de croissance de la population entre 1976 et 1988 n'était que de 1,7 % par an. Il a atteint un rythme rapide entre 1988 et 2004 en passant à 5 %. Cette situation s'explique par les mouvements de retour des immigrés retraités et le dynamisme du secteur de la construction qui a rendu Diawara attractive.

Par ailleurs, Diawara apparaît comme un foyer d'émigration de première importance. L'émigration est très répandue. En effet, les enquêtes ménage ont révélé que chaque concession compte 4 membres émigrés. La destination privilégiée demeure l'Europe avec 72 % des départs. La pyramide des âges est déformée par les émigrés actifs masculins. En effet, les hommes des tranches d'âges comprises entre 20 et 50 sont plus affectés par les mouvements migratoires.

### 3.3.2. Structure et composition de la population

La pyramide des âges est assez équilibrée comme le montrent le tableau et le graphique ci dessous :

Tableau n° 1 : Répartition de la population par groupes d'âges quinquennaux

Groupes d'âges	Homme	Femme	Ensemble
0-4	793	719	1512
5-9	751	652	1403
10-14	832	719	1551
15-19	634	634	1268
20-24	349	395	744
25-29	303	275	578
30-34	169	328	497
35-39	201	257	458
40-44	159	204	363
45-49	116	176	292
50-54	95	148	243
55-59	74	81	155
60-64	85	56	141
65-69	95	78	173
70-74	53	63	116
75-79	28	28	56
80 et +	42	18	60
<b>Total</b>	<b>4779</b>	<b>4831</b>	<b>9610</b>

Source : Enquête ménage, PDU Diawara – Décembre 2003

La population est jeune. En effet, les personnes âgées de moins de vingt ans représentent 59,7 % tandis que la tranche d'âges supérieure à 60 ans ne représente que 5,6 % de la population totale.

Les principales ethnies représentées dans la commune sont constituées principalement par les Soninkés (81,5%), puis les Ouolofs et les Peulh/Toucouleurs (respectivement 11,3 % et 5,3 %).

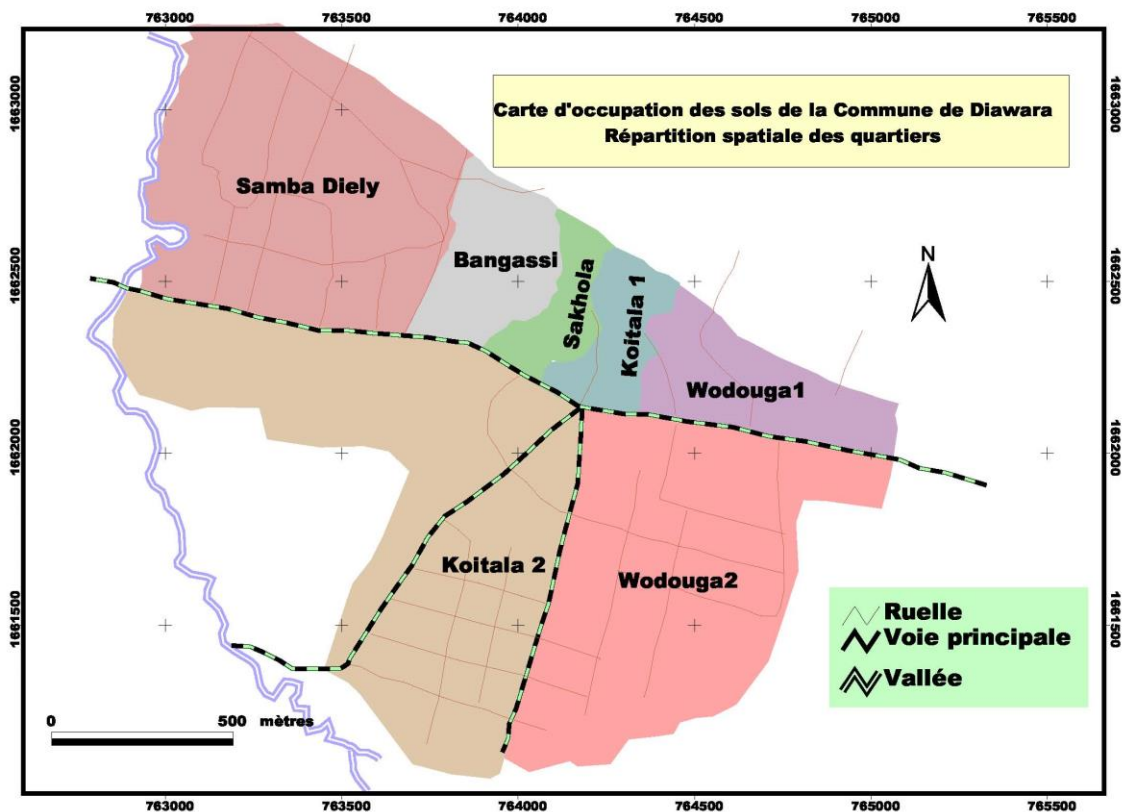
## 4. Bilan Diagnostic

### 4.1. Habitat

#### 4.1.1. Présentation des quartiers

Du point de vue administratif, la Commune de Diawara est constituée de 7 quartiers officiels qui s'organisent autour de trois quartiers centres que sont Sakhola, Koïtala, Wodiga (Sakhola, Bangassi ; Samba Dieli, Koïtala I ; Koïtala II, Wodiga I et Wodiga II) Cette organisation de l'espace répond à un souci d'accessibilité dans l'accès aux services sociaux de base. D'ailleurs la Commune dispose d'une superficie assez vaste, avec une bonne occupation spatiale des différents quartiers sur l'espace communale.

Carte 1 : Localisation de la Commune de Diawara



#### 4.1.2. Occupation spatiale

La démarche retenue pour les diagnostics zonaux a été d'effectuer le zonage du territoire communal de Diawara. Le zonage se justifie par la nécessité de découper la Commune en zones qui correspondent à des aires de terroirs délimitées par les populations locales elles-mêmes. Ce zonage tient compte des témoignages de la vie collective, des interprétations spatiales vécues et perçues par les populations locales. Celles-ci expriment des sentiments d'appartenance au même terroir partageant la même histoire et les mêmes caractéristiques socio-économiques.

Le zonage n'obéit donc pas uniquement à des critères géographiques. Il est basé surtout sur des critères socio-économiques. Les populations locales ont donc regroupé les quartiers à partir des liens de solidarité qui fondent la zone. En d'autres termes, chaque zone comporte des quartiers unis par des liens de solidarité sociale et d'échanges économiques.

Le centre de la zone est défini sur la base de son pouvoir d'attraction et de polarisation des autres quartiers. Le quartier-centre est souvent celui qui regroupe les principaux infrastructures et équipements socio-économiques de la zone. Il est également le plus accessible pour les ressortissants des quartiers-satellites.

Pour une meilleure gestion de l'espace, la Commune de Diawara qui compte 7 quartiers répartis en trois zones dont les critères de différenciation reposent sur des fondements socioculturels et historiques comme le montre la carte ci-après.

- Les restitutions zonales concernent la mise en application des aspects itératifs de l'approche développée par le consultant. Il s'agit d'une restitution des informations qualitatives et quantitatives tenue au niveau de chaque zone en vue de confirmer/infirmier les informations collectées à la base auprès des acteurs locaux.

*Tableau2 : Zonage de la Commune de Diawara*

Zone	Quartier centre	Quartiers polarisés	Nbre de Quartiers
Zone 1	Sakhola	Sakhola ; Bangassi ; Samba Dieli	Trois (3)
Zone 2	Koïtala	Kïtala I ; Kïtala II	Deux (2)
Zone 3	Wodiga	Wodiga I ; Wodiga II	Deux (2)

## **4.2. Assainissement et cadre de vie**

Diawara est situé dans une zone basse où convergent les eaux de pluie en provenance des collines de Diomboro. Les superficies mal drainées sont importantes. En effet, près de 16 ha de zones où l'eau stagne longtemps en saison des pluies (12 % de l'aire urbaine) ont été identifiés. Le site urbain est également soumis à l'influence de la crue du fleuve qui creuse le lit de la rivière Ololongui et accentue le phénomène de ravinement des berges.

Face à ces risques d'inondation par les pluies exceptionnelles et les crues, il n'existe aucun ouvrage d'assainissement.

L'évacuation des eaux vannes est assurée par un système individuel (fosses septiques et latrines traditionnelles). L'enquête ménage indique que 73,5 % des ménages disposent d'un WC raccordé à une fosse étanche, mais sans eau courante. Les autres ménages (26,5 %) sont équipés de latrines traditionnelles dont la réalisation ne respecte pas les règles de l'art.

Il n'existe pas de système organisé de gestion des ordures ménagères. Les ordures sont gérées de manière individuelle par les ménages.

Selon les résultats de l'enquête ménage, 79 % des ménages se débarrassent de leurs ordures au niveau de dépôts sauvages ; 10 % les déposent en vrac dans la rue, 8 % les brûlent sur place et 3 % les mettent dans un trou dans la parcelle. Les dépôts sauvages d'ordures les plus fréquents sont les poches dépressionnaires, inondables, ce qui pose des problèmes de santé.

### 4.3. L'éducation

La commune compte en 2011, trois écoles élémentaires, un cours d'enseignement moyen (CEM) et des écoles arabes.

Ce type d'enseignement représenté par l'école maternelle et la case des tout-petits n'existe pas encore à Diawara.

Le tableau ci-dessous regroupe les principales données par quartier pour les établissements élémentaires existants en 2010/2011 :

Tableau n° 6 : Enseignement élémentaires

Etablissement	Nombre classes	Effectif masculin	Effectif féminin	Effectif total
Diawara 1	12	578	390	968
Diawara 2	12	186	149	335
Diawara 3	6	-	-	-
Total	30	-	-	-

Source : Directeurs

Le taux de scolarité de l'élémentaire est estimé à 68 % sur la base d'une population scolarisable de 20 %. Le niveau de scolarisation des filles est encore faible. L'effectif des filles représente 41,4 % du total en 2010/2011. Mais le nombre de classes et d'enseignants est insuffisant. En effet, 61 % des salles de classe soit 14, fonctionnent en double flux. La population par salle de classe est de 57 pour une norme de 45.

Les distances à parcourir pour se rendre à l'école ne dépassent pas 1 Km pour 90 % des ménages. Cependant l'école est confrontée à l'insuffisance du matériel, du mobilier scolaire, des maîtres, au mauvais état des toilettes, et à l'attrait de l'émigration.

Le CEM qui compte seulement 4 classes polarise en plus de Diawara une dizaine de villages de la communauté rurale de Moudéri. Il occupe des locaux vétustes, prêtés et les toilettes ne sont pas fonctionnels.

Les deux établissements d'enseignement arabe regroupent 808 élèves soit 62 % des effectifs de l'enseignement élémentaire en français.

#### **4.4. Santé**

Le poste de santé, localisé à Koïtala 2 rayonne sur l'ensemble de la commune et sur huit villages environnants. Il est très fréquenté. En effet, on compte en moyenne 600 consultants par mois soit en moyenne une vingtaine par jour.

La population à charge par le poste de santé dépasse la norme de 10000 habitants si l'on tient compte de tous les villages qui le fréquentent. Cependant, compte tenu des distances à parcourir (maximum 1,5 Km) et le poids démographique actuel de Diawara (9610 habitants), le niveau de couverture par ce type d'équipement semble correct.

Le budget de 2 millions de F CFA du poste de santé est complété par les apports du comité de santé. Ce dernier perçoit les contributions des consultants, vend les médicaments et prend en charge les salaires du personnel communautaire.

Le poste de santé est limité par la déficience du service de maternité (insuffisance des lits et des équipements), l'absence d'ambulance (difficultés d'évacuer les malades vers le centre de santé de Bakel situé à 18 Km), et la faible qualification du personnel.

Les principales contraintes dans le ce secteur sont :

- cherté des médicaments ;
- Insuffisance du personnel soignant ;
- Exigüité des locaux ;
- Absence de personnel qualifié (pédiatre, généraliste,...) ;
- Présence de maladies chroniques (paludisme, diarrhée, dermatose, ...).

#### **4.5. Jeunesse et Sports**

La Commune de Diawara présente un déficit notoire en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs. En effet, pour ce qui est des équipements ayant trait au sport, la Commune de Diawara ne dispose pas de terrains de football aménagé ; le seul terrain disponible se trouve dans une zone inondable, dans le quartier de Koïtala 2. La commune ne compte qu'un foyer des jeunes situé dans le CEM. Il est abandonné du fait de la vétusté du local.

#### **4.6. Réseaux électriques, de téléphonie et les voies de communication**

Comme pour les autres villes du Sénégal, l'alimentation en électricité est assurée par la SENELEC grâce à la ligne interconnectée en provenance de Bakel.

Le réseau basse tension urbain développe un linéaire de 3330 m réparti comme suit par quartier :

**Tableau n° 7 : Niveau de desserte par l'électricité**

Quartier	Longueur réseau BT (m)	% de ménages branchés
Samba Diély	1006	66,7
Bangassi	503	57,1
Sakhola	408	25,0
Koïtala 1	285	29,1
Koïtala 2	418	31,8
Wodouga 1	310	51,5
Wodouga 2	400	20,0
<b>Total</b>	<b>3330</b>	<b>42,3</b>

Source : Enquête ménage et urbaine, 2004

Le niveau de branchement des ménages est encore faible, avec seulement 42,3 %, soit 270 ménages. Seuls les quartiers de Samba Diély, Bangassi et Wodouga 1 atteignent 50 %.

Le réseau d'éclairage public est long de 3250 m soit 97,6 % du réseau basse tension. La qualité de l'éclairage est médiocre du fait de l'équidistance élevée des foyers lumineux. La répartition du réseau par quartier présente des disparités :

Samba Diély :	28,9 %
Bangassi:	14,5 %
Sakhola:	12,9 %
Koïtala 2 :	12,5 %
Wodouga 2 :	12,3 %
Wodouga 1	9,7 %
Koïtala 1 :	9,2 %

Le service du téléphone est géré par la SONATEL qui dispose d'une antenne de télécommunication dans le quartier de Samba Diély. La densité de raccordement au téléphone est relativement élevée pour une ville secondaire. En effet, elle correspond à un taux de branchement des parcelles occupées de 50%. Cependant, selon l'enquête ménage, la qualité du service est jugée médiocre par 40% des ménages interrogés. Le téléphone mobile est cependant très répandu.

La voirie principale est formée par la route Bakel-Diawara-Moudéry. C'est une piste répertoriée en latérite, très dégradée, qui traverse la commune d'Est en Ouest sur 2 Km environ. Elle franchit la rivière Ololongui à l'Ouest par un pont en béton large de 3 m en mauvais état (forte érosion). Ce pont est délaissé en saison sèche par les usagers qui passent par les bas côtés. Le reste de la voirie communale estimé à 18 Km environ n'est pas aménagé ; ce qui rend l'accessibilité des quartiers difficiles, surtout en saison des pluies.



Pour le transport, les liaisons extérieures sont assurées par un parc de 25 véhicules soit : 7 minibus, 10 taxis, 4 camionnettes (taxis brousse), et 4 camions. Ces véhicules ne disposent pas de gare routière ou de zones de stationnement aménagées. Les abords du marché servent de stationnement.

Les liaisons entre la commune et l'extérieur est assurée par une piste de production qui peut toujours être améliorée (Bakel-Diawara-Moudéry et Diawara-Bondji)

Le développement de la Commune reste étroitement lié au désenclavement des quartiers par la réalisation de routes qui sont d'une importance capitale pour toutes les populations.

#### **4.7. Equipements marchands et d'allégement des travaux domestiques**

Le commerce fait partie des activités dominantes de la commune. Il est constitué essentiellement de commerce informel de détail. La taille des entreprises est en général très petite avec un employé ou deux au maximum.

Le commerce est concentré au niveau du marché central qui abrite également le marché hebdomadaire et du centre commercial. Ce dernier, situé à Samba Diély, est encore peu fréquenté.

Les marchés ne sont pas spécialisés et jouent tous les deux les fonctions d'approvisionnement des quartiers de la commune et de certains villages de la communauté rurale de Moudéri.

Il existe quelques petites boutiques intégrées dans l'habitat au niveau des quartiers.

La couverture de la ville est actuellement correcte. En effet, près de 90 % des ménages se trouvent à 15 minutes de marche des marchés. Cependant, l'absence de commerçants grossistes et la mauvaise qualité des routes créent souvent en saison des pluies une situation de pénurie pour les denrées de première nécessité.

#### **4.8. Réseau d'alimentation en eau potable**

Les ressources en eau souterraine sont limitées. Diawara est située dans le socle ancien où les nappes sont localisées et de faibles capacités. Cependant le fleuve Sénégal offre d'importantes ressources en eau mobilisables pour l'alimentation des hommes, du bétail et l'agriculture.

L'alimentation en eau de la commune est assurée par un forage datant de 1987 mais mis en service en 1992. Cet ouvrage localisé à Samba Diély, est équipé d'une pompe électrique et d'un château d'eau de 100 m<sup>3</sup>.

Le faible débit du forage (entre 8 et 14 m<sup>3</sup>/h) nécessite un pompage de 14 heures d'affilé pour remplir le château d'eau. Aussi une production journalière de 150 m<sup>3</sup> est-elle difficile à dépasser.

Le déficit en eau est actuellement très important. En effet, on compte 16 litres d'eau par jour et par habitant pour une norme de 35. Cette situation a poussé le comité de gestion à ne pas procéder à des branchements particuliers. La distribution s'effectue par 17 bornes fontaines payantes pour une durée de 4 h 30 par jour (6 h 30 à 10 h). L'enquête ménage indique qu'environ 48,3 % de la population utilisent encore l'eau des puits.

La population à charge par borne fontaine est de 565 habitants à l'échelle de la commune. Elle varie selon les quartiers :

Sakhola :	275
Samba Diély :	405
Wodouga 1 :	600
Koïtala 2 :	641
Wodouga 2 :	654
Koïtala 1 :	662
Bangassi :	693

Le réseau, long de 3010 m est en pvc. Il n'a pas été bien dimensionné, car réalisé par extensions successives par des tâcherons.

La gestion du forage qui relève encore de l'hydraulique rurale est confiée à un comité de gestion. Le comité perçoit les redevances des usagers et assure les frais d'entretien du forage et du réseau. La gestion pour l'année 2004 est bénéficiaire. Le tarif appliqué est de 20 F CFA par bassine et 10 F CFA par seu.

## **4.9. Activités économiques et culturelles**

### **4.9.1. Agriculture et foresterie**

Dans la Commune de Diawara l'agriculture concerne les cultures sous pluies, les cultures de décrue et les cultures irriguées.

Les cultures sous pluies sont dominées par les céréales (sorgho, maïs et mil) qui représentent 80,7 % de la production totale en 2009/2010. L'arachide et la pastèque constituent respectivement 11,2 et 4,9 % de la production.

Les cultures de décrue intéressent surtout le mil et le sorgho. Les productions dépendent de l'ampleur des crues annuelles.

Les cultures irriguées ne sont pas encore développées, en dépit de l'existence de cuvettes aménageables. Elles concernent principalement le riz et ne représentent que 6 % de la récolte de céréale.

La culture fruitière (banane, agrumes, mangues) est pratiquée par les villages riverains du fleuve.

- **Les facteurs de production**

Compte tenu de la faible densité d'occupation humaine de la commune, les terres cultivables sont importantes et sont d'accès facile pour l'ensemble des chefs de ménages. Cependant, l'importance des terres incultes peut, à terme, constituer une contrainte en rapport avec la croissance démographique. Les difficultés d'accès aux autres facteurs de production sont très aiguës pour des agriculteurs ayant des revenus très faibles. Le faible niveau d'équipement en matériels agricoles, qui ne peut pas être renouvelé à cause de la faiblesse des revenus, fait partie des principales contraintes.

- **Les contraintes liées à l'agriculture**

Les principales contraintes liées à l'activité agricole sont :

- La dégradation et la baisse de la fertilité des sols liées à l'érosion hydrique ;
- L'insuffisance des semences d'arachide et le retard dans leur mise en place ;
- Le manque d'engrais et les difficultés d'accès ;
- La divagation des animaux ;
- Le manque de matériels agricoles ;
- L'insuffisance des aménagements de la SAED ;
- Le déficit pluviométrique ;
- La difficulté d'écoulement et conservation des produits maraichers ;
- La difficulté accès à l'eau du fleuve ;
- L'insuffisance des terres arables.

Les deux principales formations végétales caractéristiques du site sont une steppe arbustive à épineux et une savane arbustive. La steppe arbustive à épineux s'est développée sur une gamme de sols peu évolués, sub-arides formés à partir de quartzites et de schistes alors qu'on retrouve la savane arbustive sur des sols argilo-sableux.

**Tableau 3 : Caractéristiques des espèces végétales les plus utilisées**

Noms scientifiques	Parties utilisées	Types d'utilisation
Pterocarpus lucens	- Fruit racine - Ecorce, Tronc	- Aliment bétail - bois de chauffe et d'œuvre
Mitragina inermis	- Branche	- Outil agricole
Zizyphus mauritiana	- Fruit - Feuille	- Consommation - Pharmacopée

Combretum glutinosum	- Feuille - racine - gomme	- Consommation - Pharmacopée - bois de chauffe
Sterculia setigera	- Feuille - racine - gomme	- Consommation - Pharmacopée
Acacia seyal	- Feuille - racine - gomme	Consommation - Pharmacopée - bois de chauffe
Balanites aegyptiaca	Feuille - racine - fruit	- consommation - pharmacopée
Guiera senegalensis	- Ecorce, Tronc, - Feuille - racines	- Pharmacopée - bois de chauffe, clôture

Le tableau ci-dessus indique les utilisations courantes des espèces allant de la consommation directe, leur utilisation dans le cadre de la pharmacopée traditionnelle à la transformation en produits artisanaux. Ainsi, le *ngwere* (*Guiera senegalensis*) est l'espèce la plus sollicitée pour le bois de chauffe, la pharmacopée et clôture. Les produits de cueillette sont surtout les fruits de *Zizyphus mauritania* et *Balanites aegyptiaca*.

#### 4.9.2. Elevage

Même si la population de Diawara est constituée majoritairement d'agriculteurs, elle pratique cependant un élevage de type sédentaire extensif avec un cheptel composé de bovins, ovins, caprins et asins. L'élevage occupe la deuxième place après l'agriculture à laquelle il est fonctionnellement lié.

L'élevage est de type traditionnel voit son essor freiné par un certain nombre de difficultés, notamment :

- l'inexistence de parcours ;
- les épizooties ;
- l'absence de vétérinaire et de parcs de vaccination ;
- le vol de bétail ;
- la difficulté d'accès au pâturage ;
- la faible productivité du bétail ;
- le manque d'aliments bétail.

#### 4.9.3. La pêche

L'activité est pratiquée sur le fleuve et les mares. La production est estimée à seulement 750 kg par an soit 1,7 % de la consommation mensuelle de

l'arrondissement. Aussi l'arrondissement importe-t-il du poisson de Dakar, Saint-Louis et Matam. La pêche est limitée par la modification de l'environnement des cours d'eau (baisse des ressources) et le très faible niveau d'encadrement.

#### **4.9.4. Commerce**

De par sa position, la ville de Diawara a su développer des relations dynamiques avec sa zone de polarisation (le département). Ces relations étroites avec son arrière pays font que le commerce joue un rôle important

Les activités commerciales restent dominées par la vente de produits tirés de l'agriculture (produits maraîchers...), de l'élevage (ovins et caprins en particulier), de l'artisanat.

#### **4.9.5. Artisanat, tourisme et culture**

L'**artisanat** concerne essentiellement la forge et la menuiserie. Néanmoins d'autres activités comme la maçonnerie sont exercées par quelques habitants des quartiers. Ainsi, l'artisanat dans la Commune de Diawara occupe une faible proportion de la population et les produits ont un coût très accessible. La forge se distingue surtout par la fabrication ou la réparation des matériels agricoles qui sont très vétustes. Aussi, le secteur de l'artisanat souffre d'un manque d'équipements et d'organisation des différents acteurs. Ainsi, la création de centre de formation, l'organisation des artisans et leur accès facile au financement constituent les voies du développement du secteur artisanal dans la Commune de Diawara.

### **4.10. Analyse de la dynamique organisationnelle des O.C.B.**

#### **4.10.1. Les organisations de quartiers**

Les principales organisations de quartiers actives dans la vie sociale et économique de la Commune sont multiples et de nature diverse.

Les structures de base identifiées dans le terroir sont les GPF, les ASC, les GIE, les OP, les APE et les ASUFOR.

- **Les Groupements de Promotion Féminine (GPF) :** Pour mieux s'impliquer dans le processus de développement local et prendre en charge leurs problèmes, les femmes se sont organisées en Groupements de Promotion Féminine (GPF) qui constituent un cadre qui permet aux femmes de mieux participer aux prises de décision. Tous les quartiers de la Commune compte au moins un GPF formel ou

non, voir deux GPF. Les principales activités de ces GPF tournent autour de l'agriculture, de la cueillette, du maraichage, qui occupe une grande place mais aussi, du crédit revolving, de la teinture, etc. Le principal problème auquel sont confrontées les femmes dans le cadre de ces organisations est le manque de partenaire noté dans les quartiers les plus reculés, du fait de l'accès difficile à ces zones.

- **Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)** sont répertoriées dans la moitié des quartiers de la Commune. Elles s'activent dans le sport et principalement le football avec les « navetanes ». Cependant, elles sont confrontées au problème de manque d'équipements adéquats, mais également d'espaces de jeu aménagés. De manière générale tous les quartiers prétendent disposer d'au moins une ASC mais ces associations ne sont, dans leur majorité pas répertorié au niveau du CEDEPS. Cette situation a pour conséquence l'absence d'appui à l'endroit de ces ASC dans l'informel, par les services déconcentrés.
- **Les Organisations de Producteurs (OP)** au nombre de huit réparties entre les quartiers regroupent d'une manière générale les acteurs du secteur primaire (agriculteurs et éleveurs). Elles s'activent pour une amélioration de leurs conditions de vie.
- **Les Associations d'usagers de forage**, une seule ASUFOR existe dans la zone. La commune ne dispose que d'un seul forage localisé dans le quartier forage.

#### **4.10.2. Les structures internes d'encadrement**

Les structures internes d'encadrement ont un rôle important dans le cadre de la promotion du développement local. Elles sont constituées des services techniques déconcentrés de l'Etat.

Il s'agit des services ci-après : SDADL, IDEN, DISTRICT SANITAIRE, EAUX et FORETS, AGRICULTURE, URBANISME ,JEUNESSE SPORT et ELEVAGE.

- **Les chefs de quartier**

Généralement issu des familles fondatrices, le chef de quartier reste un personnage important et incontournable dans le processus de prise de décision concernant son quartier. Ils sont les représentants délégués de l'Etat et constituent de ce fait un interlocuteur privilégié des autorités déconcentrées et communales. Le chef de quartier est souvent sollicité pour la médiation sociale (conflits fonciers, familiaux, etc.) et participe dans la prise des décisions concernant le devenir de son quartier.

- **L'administration territoriale**

La Commune de Diawara dépend administrativement du département de Bakel. Ainsi, elle est sous l'autorité du préfet de Bakel qui est un partenaire privilégié du conseil municipal dans le cadre du processus de décentralisation. Il assure le contrôle à posteriori et veille au respect strict des dispositions réglementaires du code des collectivités locales au sein du conseil municipal.

- **Les services techniques**

A l'échelle de la Commune, les services techniques sont constitués par les différentes structures départementales. Celles-ci sont l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, le Post de santé qui englobe l'hygiène, le SDADL et l'action sociale. Le rôle de ces différents services techniques est d'appuyer la Commune dans le cadre des activités de développement économique et social.

Ces structures déconcentrées, malgré le rôle important qu'elles jouent dans le développement local, manquent considérablement de moyens matériels et logistiques indispensables à la bonne exécution de leurs missions d'appui-conseil.

#### **4.10.3. Les structures externes**

La vie associative de la Commune de Diawara est assurée par ces organisations de quartier précitées. Cependant, elle se dynamise de plus en plus, grâce à l'intervention de structures extérieures comme les ONG et les partenaires au développement. Ainsi, les principales structures extérieures sont *la SAED, PACEPAS ;USAID YADJENDE, Lead Afrique et GRDR.*

Ces différents partenaires au développement appuient les organisations de quartier dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et surtout dans l'Assainissement, comme le montre le tableau ci-après.

**Tableau 4 : Partenaires intervenant dans la commune de Diawara**

<b>Quartiers</b>	<b>Structures</b>	<b>Activités</b>
Sakhola	<i>SAED, PACEPAS , USAID YADJENDE, ENDA Lead et GRDR.</i>	Agriculture, Elevage, Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités
Koïtala I	<i>SAED, PACEPAS, USAID YADJENDE, ENDA Lead et GRDR.</i>	Agriculture, Elevage, Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités
Koïtala II	<i>PACEPAS , USAID YADJENDE, Lead Afrique et</i>	Santé et gestion des ressources naturelles

	<i>GRDR.</i>	
Wodoiga I	<i>SAED, PACEPAS, USAID YADJENDE, Lead Afrique et GRDR.</i>	Agriculture, Elevage, Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités
Wodouga II	<i>PACEPAS, USAID YADJENDE, Lead Afrique et GRDR.</i>	Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités
Bangassi ;	<i>SAED, PACEPAS, USAID YADJENDE, Lead Afrique et GRDR.</i>	Agriculture, Elevage, Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités
Samba Dieli	<i>SAED, PACEPAS, USAID YADJENDE, Lead Afrique et GRDR.</i>	Agriculture, Elevage, Assainissement, Changement climatique, Renforcement de capacités

#### **4.10.4. Analyse de l'institution communale**

##### **4.10.4.1. Diagnostic institutionnel**

Depuis son accession à la souveraineté nationale, le Sénégal s'est engagé dans un processus de décentralisation. C'est ainsi que le code de l'administration communale a été adopté en 1966 et renforcé en 1996.

Le conseil municipal est l'organe délibérant de la Commune. A ce titre, il règle par délibération les affaires locales. Et depuis l'adoption de la loi 96-06 du 22 mars 1996, les attributions du conseil municipal ont été renforcées. Ainsi la loi portant transfert de compétences aux régions, Communes et communautés rurales a transféré 9 domaines aux collectivités locales. Le conseil municipal est désormais investi d'importantes compétences transférées notamment en matière de planification et de développement. Il élabore, ainsi son plan d'Investissement Communal et donne son avis sur tout plan de développement concernant la collectivité.

##### **4.10.4.2. Composition du conseil municipal**

Dans le respect du principe de la gestion des affaires locales par des élus locaux, les Communes sont administrées par deux organes dotés chacun d'attributions spécifiques définies par la loi : **un organe délibérant et un organe exécutif.**



**L'organe délibérant** est le conseil municipal composé de 39 membres élus depuis les élections locales de mars 2009 pour un mandat de 5 ans. Cet organe, élément central du dispositif institutionnel de la gouvernance locale, se réunit plusieurs fois, au courant de l'année, en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire. Ses membres discutent au cours des sessions des problèmes de développement socioéconomique local et proposent des solutions.

*Tableau 5 : Composition du conseil municipal*

RUBRIQUES		Conseil municipal		Bureau du conseil	
		Nombre	%	Nombre	%
Sexe	Hommes	34	87.18	2	66.67
	Femmes	5	12.82	1	33.33
	<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Age	< 40 ans	3	7.69	1	50
	entre 40 et 60 ans	25	64.11	3	100
	> 60 ans	11	28.2	0	0
	<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Niveau d'instruction	Analphabètes	21	53.8	1	33.33
	Primaire/Elémentaire	10	25.6	0	50
	Secondaire cycle 1	3	7.7	1	33.33
	Secondaire cycle 2	5	12.8	0	0
	Supérieur	0	0	1	33.34
	<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Catégorie Socio-professionnelle	Sans activité professionnelle	3	7.69	0	0
	Paysans (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs)	19	48.71	2	66.34
	Ouvriers, artisans	4	10.25	0	0
	Commerçants, transporteurs	8	20.5	0	0
	Agents de soutien (chauffeurs, jardiniers, gardiens, etc.)	1	2.5	0	0
	Employés, agents de bureau et cadres d'exécution assimilés	1	2.5	0	0
	Cadres moyens et assimilés	3	7.69	1	33.33
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	0	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	<b>100</b>

**Pour ce qui concerne l'âge** : Le conseil municipal de Diawara est composé majoritairement par des personnes adultes, avec la tranche d'âge 40–60 ans qui représente 64.11% de l'effectif du conseil. La deuxième tranche la plus représentée est celle des personnes âgées de plus de 60 ans, onze conseillers soit 28.2% du

conseil. Les jeunes sont faiblement représentés au conseil avec trois conseillers soit 7.69%.

**Concernant l'aspect genre**, le conseil municipal de Diawara est composé de trente quatre hommes et de cinq femmes. Dont une femme membre du bureau exécutif du conseil municipal.

**Le niveau** d'instruction des conseillers municipaux de Diawara est relativement faible, 53.8% des conseillers sont analphabètes et le reste des conseillers ont au moins le niveau d'enseignement de l'élémentaire. En outre, huit conseillers ont le niveau secondaire et pas un seul du niveau supérieur.

**Quant à la catégorie professionnelle**, le conseil rural de Diawara est fortement dominé par les paysans 48.71 suivi des, transporteurs et des commerçants qui sont au nombre de 8, soit 20.5% de l'effectif des conseillers. Par ailleurs, il y a des Cadres moyens et assimilés et des ouvriers et des agents de soutien mais très faiblement représentés

**L'organe exécutif qui est le bureau exécutif** est composé de 3 membres, le Maire et ses 2 adjoints. Cet organe dont les membres sont élus par le conseil municipal a un mandat de 5 ans. Le bureau exécutif a la charge de la publication et de l'exécution des lois et règlements, votés par le conseil municipal, sous le contrôle du Préfet. Premier responsable du bureau exécutif, le Maire assure l'exécution des mesures de police administrative et des décisions prises par l'autorité administrative et qui concernent la Commune. En outre, il assure la tenue de l'état civil. Par ailleurs, en tant qu'ordonnateur du budget, le Maire assure la gestion du cycle budgétaire (préparation, ordonnancement des dépenses et exécution des recettes).

#### **4.10.4.3. Fonctionnement du conseil municipal**

Selon le code des collectivités territoriales au Sénégal, le Président du conseil municipal peut réunir le conseil aussi souvent qu'il le juge utile. Cependant, il est tenu de le réunir :

- a. pour la session budgétaire entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre pour une durée qui ne peut excéder huit jours ;
- b. lorsque le représentant de l'Etat en fait la demande ;
- c. lorsque le tiers des membres au moins en fait la demande.

L'étude du tableau montre une tenue régulière des sessions budgétaires sur trois années. Cependant, la date de tenue de ces sessions, au premier trimestre de chaque année, n'est pas conforme aux dispositions du code des collectivités territoriales qui

le prévoit le dernier trimestre de l'année. Cependant, divers domaines de compétences semblent être gérés de manière démocratique, si l'on se réfère aux objets des sessions tenues, notamment en 2008.

Concernant le niveau de participation des élus aux sessions du conseil rural, il s'avère constant sur les trois années et relativement satisfaisant. Cette assez bonne participation des conseillers dénote de l'importance qu'ils accordent à leur mission de développement de la Commune. *Cette présence peut être aussi appréciée par les dispositions du code des collectivités territoriales qui stipulent que le mandat du membre du conseil prend fin, entre autres, en cas d'absence non motivée à trois convocations écrites successives.*

Le président du conseil municipal, personne morale de la collectivité est aidé dans sa tâche par deux vice-présidents. Ils composent le bureau exécutif du conseil municipal.

Ce bureau doit travailler avec les présidents des commissions techniques. En effet, la mise en place de ces commissions permet au conseil municipal d'avoir une meilleure gestion des compétences qui lui sont conférées. A cet effet, le conseil municipal de Diawara compte six (06) commissions techniques. Il s'agit des commissions *Domaniale, Education-santé, Finances, Divagation-dégâts de cultures, Promotion féminine Sports-loisirs, Environnement et gestion des ressources naturelles.*

Le diagnostic a montré que ces commissions ne jouent pas pleinement le rôle qui leur est assigné. D'ailleurs, ces commissions n'existent qu'à travers les textes mais elles ne fonctionnent pas en réalité, hors mis les commissions domaniale et gestion des conflits. Ceci est attesté par le fait qu'aucune réunion de commission ne s'est tenue durant les trois dernières années (2008, 2009 et 2010).

#### **4.10.4.4. Niveau d'application des principes de bonne gouvernance**

La gestion du conseil municipal, pour être efficace et efficiente, obéit à des principes et règles démocratiques, transparentes, de bonne gouvernance, de traçabilité, d'imputabilité conformément aux textes de la décentralisation. Ces différents critères peuvent s'apprécier à travers la mise en application des principes de bonne gouvernance :

L'étude de la **participation citoyenne**

Beaucoup d'acteurs nationaux ou internationaux sont entrain de profiter de la position stratégique de Diawara pour mener des activités économiques dans des

conditions d'enclavement de la zone, d'absence d'équipements et d'infrastructures et de services urbains adéquats hors de portée de la Commune.

Or, non seulement le cadre de vie de la Commune doit être amélioré, mais elle doit aussi structurer son hinterland pour appuyer son développement. C'est ainsi que même si le pouvoir de décision en matière de gestion de la Commune est dévolu au Conseil Municipal et plus particulièrement au Maire, la participation effective de ces acteurs, et d'autres à identifier, est nécessaire et même souhaitée. Ce sera au travers d'un outil de gouvernance qui permettra de prendre en compte l'ensemble de leurs préoccupations. La coopération décentralisée et le partenariat public-privé peuvent et doivent aider à fédérer les acteurs et à créer une synergie d'action.

Par ailleurs, la Commune de Diawara est constituée de villages nouvellement intégrés au noyau de Diawara. Ceci permet à cette dernière d'obtenir un potentiel foncier plus important mais la persistance du droit foncier traditionnel laisse apparaître plusieurs centres de décision en la matière. C'est ainsi que l'on peut craindre de l'anarchie dans l'occupation de l'espace et la prolifération d'habitats spontanés. En outre le périmètre communal n'intègre pas les terres cultivées par les populations et celles-ci considèrent leur terroir hors du périmètre communal. Aussi faudrait il envisager l'intercommunalité pour la gestion de patrimoines communs (terres, équipements, etc.), entre la ville et la communauté rurale qui la ceinture.

**Le principe d'imputabilité** : la communication au sein du conseil municipal de Diawara est relativement développée, car beaucoup de moyens de communication sont utilisés. C'est ainsi que les radios communautaires en langues locales sont mises à profit. Les autres moyens de communication utilisés sont entre autres les convocations adressées aux conseillers pour les sessions, le recours aux crieurs publics, sans oublier l'affichage des décisions du conseil à l'hôtel communal.

**La gestion administrative** de la collectivité est assurée par un secrétaire municipal. Il s'occupe entre autres de la gestion administrative, de l'état civil et de la gestion des archives. A cet effet, le diagnostic a révélé que certains documents sont disponibles et accessibles au niveau de l'hôtel communal de Diawara, le document sur le Forum de la Commune de Diawara 2011 et les budgets de 2009 à 2010. D'ailleurs, des exemplaires de budget sont mis à la disposition des citoyens pour les mettre au courant de la gestion de leur collectivité.

#### **4.10.4.5. Ressources financières de la commune**

L'objectif de ce diagnostic est d'apprécier la capacité de la Commune de Diawara à prendre en charge les coûts liés à la fourniture des services publics, connaître les sources de financement, analyser leurs évolutions, mesurer les impacts de choix

financiers liés à des orientations politiques. Cette analyse va porter sur la période de 2009 2010 et sera axée sur les ressources financières et la gestion financière et budgétaire.

- **Identification et analyse des ressources financières**

Le budget de la Commune est alimenté par deux sources : les ressources ou fonds propres de la Commune, et les dotations de l'Etat. L'étude de la situation des recettes de la Commune laisse apparaître des ressources propres très faibles par rapport aux subventions relativement importantes.

L'étude des données financières de la Commune de Diawara montre l'importance des ressources de transfert qui représentent près de 91% en 2009 et 95% des fonds mobilisés par la collectivité en 2010. Ceci laisse supposer que la Commune de Diawara est fortement dépendante de l'Etat et des autres organisations partenaires.

- *Les ressources propres de la Commune*

Il s'agit de toutes les ressources financières dont la mobilisation par le conseil municipal est autorisée par la loi. L'exploitation des documents budgétaires de la Commune de Diawara, montre que la contribution des patentes constitue la principale source de revenus.

Par ailleurs, d'autres ressources propres faiblement recouvrées sont enregistrées. Il s'agit du produit des amendes correctionnelles ou de simple police, ou encore des recettes imprévues ou éventuelles.

Une telle situation impliquerait une faible maîtrise par la Commune de Diawara de ses principales sources de recettes propres, ce qui est à la base de la faiblesse, de l'irrégularité et de la non-perception de ses ressources financières.

- *Les subventions*

Dans le cadre de sa politique de décentralisation qui repose sur le principe de subsidiarité, l'Etat Central a transféré aux collectivités un certain nombre de compétences qui pour être bien exercées par les collectivités requiert que celles-ci disposent des ressources financières nécessaires. C'est à cet effet que l'Etat alloue des subventions aux collectivités locales pour appuyer leur fonctionnement et leurs efforts d'investissement. Ainsi, la Commune de Diawara bénéficie :

- d'une subvention de fonctionnement à travers la dotation globale de fonctionnement. Cette dotation représente plus de 90% des recettes de fonctionnement ;

- d'une subvention d'investissement sous le nom de fonds de concours qui constitue la seule source de recettes d'investissement de la Commune.

Les recettes d'investissement représentent une moyenne de 91% des ressources totales de la Commune entre 2009 et 2010.

- *Evolution des recettes à travers leur taux de recouvrement*

L'analyse de l'évolution des recettes de la Commune de Diawara révèle d'une part un effectif restreint de catégorie de recettes recouvrées, et d'autre part des difficultés réelles de recouvrement.

Selon les informations collectées, la nouvelle Commune de Diawara n'a presque pas de recettes propres. En effet, la contribution des patentes est la seule recette locale maîtrisable recouvrée. Par ailleurs, les autres recettes sont des recettes non maîtrisées par la collectivité, car étant des recettes imprévues ou aléatoires. Cependant, à la lecture des informations collectées, ces dernières occupent une part importante dans les recettes de la Commune de Diawara. Ainsi, nous pouvons affirmer que la Commune de Diawara ne maîtrise pas son potentiel fiscal car ne le recouvrant pas.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de s'engager d'avantage dans l'amélioration du recouvrement des ressources propres. De plus, il doit développer des stratégies de communication et de sensibilisation pour amener les populations à adhérer à cette politique.

- **Gestion financière et budgétaire**

- *Eventail des types de dépenses de la Commune*

Les dépenses de la Commune de Diawara, comme de toute collectivité locale, se structurent en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement.

L'étude des deux années a montré une nette augmentation du montant des dépenses exécutées par la Commune, notamment dans sa section fonctionnement dont le montant de 2009 a légèrement augmenté en 2010.

**Les dépenses de fonctionnement** sont assurées par les recettes de fonctionnement de la Commune (qui comprennent les recettes propres et les fonds de dotation de l'Etat) et sont constituées entre autres :

- des dépenses liées aux indemnités de représentation du Maire et des Adjoints ;

- des dépenses de biens et services extérieurs comme l'acquisition de fournitures de bureaux, l'entretien et la maintenance, les dépenses de communication, etc.
- des dépenses relatives aux fournitures scolaires, aux produits pharmaceutiques et d'hygiène ;
- des autres charges de gestion courante (carburant, frais de mission, soutien aux ASC).

La structure des dépenses de la section fonctionnement de la Commune de Diawara révèle six (6) principales composantes que sont : le cabinet du Maire, le secrétariat et bureaux, les recettes sur le patrimoine bâti, l'éducation, la santé et les dépenses diverses. L'analyse de leur niveau d'exécution montre que le cabinet du Maire et les dépenses liées à l'éducation, la jeunesse et la santé restent prédominantes.

**Les dépenses d'investissement :** Les textes de la décentralisation stipulent que les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et infrastructures, ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux.

L'étude des dépenses d'investissements opérés par la Commune de Diawara montre qu'elles concernent entre 2009, 2010 et 2011 le transport, l'énergie et dans une moindre mesure les actions sociales.

La meilleure prise en compte des dépenses d'investissement au détriment de celles de fonctionnement peut attester de la volonté du conseil municipal d'œuvrer pour une satisfaction des besoins prioritaires des populations locales. En effet, durant ces trois années, des édifices publics, des hangars du marché, l'extension du réseau électrique et la réalisation d'une aire de stationnement véhicules **des gros porteurs** ont été réalisés.

#### ○ *Eléments d'analyse budgétaire*

Au terme de cette analyse financière, il convient de retenir que la situation budgétaire de la Commune de Diawara est marquée par un faible niveau de recouvrement des recettes locales, qui sont du reste très faibles. Cela s'explique par une insuffisante exploitation du potentiel fiscal de la collectivité. Ainsi, il appartient au conseil municipal durant ce mandat en cours, de développer des stratégies pour renforcer leur assiette fiscale. Les recettes pour lesquelles, le niveau de recouvrement est à améliorer sont :

- *la contribution des patentes.*

Quant aux recettes faiblement recouvrées, notons ;

- *les droits de fourrière ;*
- *les produits de location des droits de places ;*
- *la taxe sur les véhicules hippomobiles ;*
- *les taxes sur les spectacles.*

Pour ces taxes, il urge de créer des équipements commerciaux comme des halls et marchés dans les quartiers centre de la Commune. De plus, la création d'un marché hebdomadaire à l'échelle communale est d'une grande nécessité pour la collectivité. Cependant, la mise en place de ce marché passe par le désenclavement des quartiers périphériques par la construction de rues ou de pistes de production.



## 5. Perspectives de développement

Les perspectives de développement de la commune de Diawara doivent s'appuyer sur les résultats majeurs des études diagnostiques. Il s'agira surtout de trouver de manière participative et inclusive les solutions les plus pertinentes aux contraintes qui ont été identifiées durant le diagnostic. Toutefois, l'un des indicateurs les plus fiables de l'étude des conditions de vie des populations est le niveau d'accès aux services sociaux de base. Et la Commune de Diawara a un niveau d'équipement très faible. Rappelons que le problème de la répartition de ces équipements ne se pose pas, du fait que la plupart des quartiers disposent d'équipements pouvant leur permettre d'assurer la desserte des villages rattachés. Cependant, c'est leur insuffisance face à l'importance de la taille de la population et que leur état de fonctionnalité qui constituent un handicap.

C'est pourquoi, les perspectives de développement du PIC, en s'inspirant des grandes contraintes identifiées dans le diagnostic s'attèleront à poser les premiers jalons pour mettre en orbite Diawara par rapport à ce nouveau statut de Commune de plein exercice. La Commune est aussi un important carrefour reliant, la Région de Tambacounda au Bassin arachidier du Sénégal, d'une part, et à la Zone Sylvopastorale d'autre part.

Le PIC qui s'inscrit dans un horizon temporel de six ans (2012 - 2017) a comme objectif principal de relever les défis auxquels est confrontée la commune. Les orientations et axes stratégiques qui vont être formulées s'inspirent des contraintes majeures qui ont été identifiées à partir de l'analyse du diagnostic.

Les contraintes majeures identifiées sont :

1. *L'absence ou le peu de fonctionnalité des principaux services et infrastructures sociaux de base ;*
2. *Les contraintes de développement des activités socioéconomiques ;*
3. *La faiblesse des capacités financières et administratives de l'institution communale et des organisations communautaires de base ;*
4. *La dégradation du milieu et des ressources naturelles ;*
5. *L'insuffisance de l'accès aux énergies et la mauvaise qualité des voies de communication ;*
6. *Les problèmes de bonne gouvernance et de démocratie participative (sous-représentativité des femmes) ;*
7. *La faible prise en charge des besoins en formation technique des acteurs.*

Sur la base des contraintes majeures issues de l'analyse des données de l'étude socioéconomique, les principaux axes d'intervention retenus pour la commune de Diawara sont :

1. *Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie ;*
2. *Accroître les revenus des populations par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de développement des activités socioéconomiques ;*
3. *Renforcer les équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base ;*
4. *Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux ;*
5. *Mettre en place un programme spécial en direction des couches vulnérables.*

## **5.1. Axes stratégiques**

5.1.1. Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie

### **5.1.1.1. Activité 1 : Gestion Durable des Ressources Naturelles pour un environnement sain**

- *Aménager des espaces verts (Reboisement)*
- *Créer et protéger des bois communaux (Mise en défense du bois)*

### **5.1.1.2. Activité 2 : Aménagement des vallées et mares**

- *Réhabiliter les voies d'eau*
- *Protéger les vallées et voies d'eau*
  - *Interdire le dépôt d'ordures sur les voies*
  - *Créer des comités de surveillance des voies d'eau*

### **5.1.1.3. Activité 3 : Gestion des carrières**

- *Installer les carrières loin des lieux d'habitation*

### **5.1.1.4. Activité 4 : Hygiène et Assainissement**

- *Sensibiliser les populations sur l'hygiène et la salubrité*
- *Canaliser les eaux usées pour évacuation*
- *Acquérir un tracteur pour évacuer les ordures*
- *Subventionner les réseaux d'assainissement*

#### **5.1.1.5. Activité 5 : gestion des inondations et risques naturels**

- *Créer des systèmes d'évacuation des eaux pluviales*
- *Sensibiliser les populations sur les dangers des feux de brousse*
- *Mettre en place des comités de lutte contre les feux de brousse*
- *Renforcer les capacités des agents des eaux et forêts*

**5.1.2.** Accroître les revenus des populations par la création d'emplois et l'amélioration des conditions de développement des activités socioéconomiques

#### **5.1.2.1. Activité 1 : renforcement des activités agropastorales**

##### **Agriculture :**

- *Réhabiliter et étendre les aménagements hydroagricoles par la SAED*
- *Faciliter l'accès aux matériels agricoles et aux intrants*
- *Promouvoir les meilleures pratiques pour la gestion de la fertilité des sols (aménagements hydroagricoles, RNA)*

##### **Elevage :**

- *Mettre en place de plans de gestion /Aménagement des zones pastorales intégrées aux systèmes irrigués*
- *Améliorer l'alimentation du bétail*
  - *Construire un magasin d'aliments du bétail*
  - *Créer des bassins de rétention (pour l'abreuvement des troupeaux)*

#### **5.1.2.2. Activité 2 : développement du maraîchage et de l'arboriculture**

- *Améliorer les systèmes de productions maraîchères*
  - *Former et équiper les producteurs*
  - *Faciliter l'acquisition de matériel de transformation*
  - *Mettre en place des lieux de conservation des produits*
  - *Faciliter l'écoulement des produits*

#### **5.1.2.3. Activité 3 : appui aux initiatives privées**

- *Construire et équiper un marché (chambre froide)*
- *Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des produits*
- *Promouvoir l'artisanat*
  - *Créer une chambre de métier*
  - *Faciliter l'accès au matériel et outils d'artisanat*
  - *Dispenser une formation des artisans*

- Renforcer ou améliorer le réseau routier (route goudronnée)
- Faciliter l'accès aux pièces de rechanges des véhicules
- Construire une gare routière

#### **5.1.2.4. Activité 4 : mise en place de nouvelles sources de génération de revenus et d'amélioration de la nutrition**

- Développer la pisciculture
- Créer des bassins de rétention
  - Faciliter la disponibilité et accessibilité du matériel de pêche et de pisciculture
  - Former les populations en techniques d'aménagements piscicoles

#### **5.1.3. Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base**

##### **5.1.3.1. Activité 1 : Renforcement des services de santé**

- Eriger le poste de santé en centre de santé
- Faciliter l'accès à un service de santé de qualité
  - Recruter un personnel médical qualifié
  - Mettre en place une politique de subvention des médicaments essentiels

##### **5.1.3.2. Activité 2 : renforcement du système éducatif et de formation**

- Construire un lycée
- Renforcer les capacités des enseignants par la formation
- Faciliter l'acquisition la disponibilité et l'acquisition des fournitures
- Améliorer l'environnement des établissements scolaires (réseau d'eau potable)

##### **5.1.3.3. Activité 3 : Renforcement du système d'accès à l'eau potable**

- ✓ Améliorer l'accès à l'eau potable
  - Installer de nouveaux forages
  - Etendre le réseau de branchements privés

##### **5.1.3.4. Activité 4 : Accès continu à l'énergie**

- Améliorer l'accès à l'énergie électrique
  - Installer une centrale électrique

- *Etendre le réseau électrique*
- *Diversifier les sources d'énergie (solaire)*

**5.1.4.** Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux

**5.1.4.1.** Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision

- *Informier et sensibiliser sur la représentation des femmes et des femmes*
- *Améliorer la formation des femmes et des jeunes*
- *Mettre en place un système de coordination des instances de décisions*

**5.1.4.2.** Gestion équitable de l'accès aux outils de production

- *Faciliter l'accès aux outils de production*

**5.1.4.3.** Gestion des conflits (type de conflit)

- *Mettre en en place des outils de planification de l'espace pour une meilleure gestion des terres agricoles et des parcours naturels*

**5.1.5.** Mettre en place un programme spécial de soutien aux couches vulnérables

**5.1.5.1.** Activité 1 : femmes

- *Mettre en place un cadre de concertation et de réconciliation des ménages*
- *Former les acteurs sur les droits des femmes et des filles (éducation)*
- *Sensibiliser sur les méfaits du mariage précoce*
- *Mettre en place un personnel qualifié pour la santé maternelle et infantile*

**5.1.5.2.** Activité 2 : enfants

- *Mettre en place des structures de prise en charge des enfants en matière de santé et de nutrition*
- *Sensibiliser les parents sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées*
- *Mettre en place un programme de subvention des moustiquaires imprégnées*
- *Sensibiliser les parents sur le maintien de filles à l'école*
- *Sensibiliser sur le droit des enfants à l'état civil*
- *Créer des aires de jeux équipées pour les enfants*

### 5.1.5.3. Activité 3 : handicapés

- *Construire des structures de prise en charge*
- *Créer un service d'assistance sociale*
- *Favoriser l'insertion économique des handicapés et leur implication dans les instances de prise de décision*

## **5.2. Actions prioritaires**

Les projets retenus sont des leviers principaux de la mise en œuvre du PIC. Ils ont pour objectifs d'une part de lever les contraintes aux quelles est confrontée l'institution communale et d'autre part d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'identification des actions à mettre en œuvre a été faite par les principaux acteurs impliqués dans le processus d'élaboration du PIC ( Mairie, Population, société civile, OCB, opérateurs économiques, services techniques, etc.). En effet, à travers une démarche participative, ces différentes couches de la société ont été impliquées dans le diagnostic de la situation des secteurs, la proposition de solutions formulées en idées de projets et leur programmation.

Les projets ont été identifiés à partir des axes d'orientations ou perspectives de développement validés lors des travaux restitution.

Le Plan d'Investissement Communal de Kidira s'étale sur six ans (de 2012 à 2017). Pour permettre un bon suivi évaluation et une meilleure gestion financière de l'enveloppe, la mise en œuvre des projets du PIC se fera en deux étapes :

- les trois premières années 2012 à 2014,
- les trois dernières années 2015 à 2017.

Chaque étape fera l'objet d'un programme d'investissements prioritaires.

Les projets retenus en leur état actuel ne peuvent pas faire l'objet de négociation avec des partenaires. Compte tenu de l'inexistence de techniciens qualifiés dans la mairie, nécessairement, l'ARD, les services techniques et d'autres compétences avérées seront impliqués pour élaborer un dossier ficelé pour chaque projet.



### 5.3. Programmation des projets

Domaines	Secteurs	Activités	Quantité	Coût	Localisation	Années						
						1	2	3	4	5	6	
<b>Axe 1. Renforcer des équipements communautaires et améliorer l'accès aux services sociaux de base :</b>												
Accès aux services sociaux de base	Santé	Mutation Mutualisation du poste de santé en centre de santé		20 000 000	Koïtala2	x						
		Equipement du Poste (cabinet dentaire, Maternité, matériel Médical et mobilier de bureau)		10 000 000	Koïtala2	x						
		Recruter et former des ASC (Matrones et personnel soignant)	4	2 000 000	Koïtala2	x						
		Recruter un technicien de surface	1	2 000 000		x						
		Dotation des médicaments essentiels	–	5 000 000		x						
		Réparation d'une ambulance	1	700 000	Koïtala2	x						
		Achat d'un incinérateur pour le traitement des déchets biomédicaux du Poste de santé	1	5 000 000	Koïtala2	x						
	Réhabilitation des toilettes du Poste de santé	2	2 000 000	Koïtala2	x							
Education et formation		Construction et équipement d'un nouveau Lycée (6 salles)	1	60 000 000		x	x					



	Construction et équipement de salles de classes	1	9 500 000	Diawara 1	x						
	Construction et équipement de salles de classes	3	28 500 000	Diawara 4		x	x				
	Construction et équipement de salles de classes	1	9 500 000	Diawara 2				x			
	Construction et équipement de salles de classes	2	19 000 000	Diawara3					x	x	
	Réalisation de blocs sanitaires dans toutes les écoles	8	8 000 000	Commune	x	x	x	x			
	Création de point d'eau dans toutes les écoles	8	8 000 000	Commune	x	x	x	x			
	Construction de Dahra modernes	4	60 000 000	koïtala2(2), Samba diely(1) et koïtala1(1)				x	x	x	
<b>Hydraulique</b>	Etendre le réseau de branchements privés		5 000 000		x	x	x				
	Entretien du réseau		3 000 000					x	x		



	Construction de souks	10	20 000 000	Le long du marché	x					
<b>Artisanat</b>	Construction et équipement d'un Centre de formation aux métiers artisanaux	1	40 000 000	Koïtala2				x	x	x
	Equipement de la maison d'outil	1	5 000 000	Koïtala2			x			
<b>Transport</b>	Achèvement de la construction de la gare routière	1	20 000 000	Koïtala2	X	x				
	Butinage des routes et terrassement des rues	5km	75 000 000				x	x	x	x
	Construction de magasin de vente aux pièces de rechanges des véhicules	1	7 000 000			x	x			

**Axe3 : Mettre en place une politique d'urbanisation et d'amélioration du cadre de vie**

<b>Environnement</b>	Création et protection de bois communaux (Mise en défense du bois)	1	5 000 000	Commune		x	x			
	Aménagement des espaces verts	3	9 000 000	Communes		X				
	Reboisement	2km	3 000 000	Axes routiers	x					
<b>Source d'eau</b>	Réhabilitation des voies d'eau	5km	5 000 000	Vallées		X				
	Protéger les vallées et voies d'eau (Cordons pierreux)	5km	3 000 000	Vallées		x				
	Création de comités de surveillance des voies d'eau	5	3 000 000		x	x	x			
<b>Carrières</b>	Remblayer les carrières abandonnées	5	5 000 000			x	x	x	x	x

	Gérer de manière concertée les carrières en fonctionnement		2 000 000			x	x	x		
<b>Hygiène et assainissement</b>	Campagne d'information pour une mise au norme des latrines et des fosses, et pour l'équipement en infrastructure de gestion des eaux grises (évier puisards) : Information, sensibilisation et sanction=)	6	6 000 000	Commune	X					
	Formation des maçons et plombier à la construction de toilettes, de fosses septique et de puisards adéquat et à moindre coût		1 500 000	Commune	X					
	Mettre en place une filière marchande de l'assainissement : formation techniques, marketing, gestion à un opérateur économique		1 500 000	Commune	X					
	Mettre en place des outils de vidange adaptés à la zone dense et à moindre coût		1 000 000	Commune	X					
	Formaliser le service de vidange de fosses de Diawara : concertation, contractualisation, publicité, suivi et contrôle		500 000	Commune	X					
	Construire et gérer un site de traitement des boues de vidange : construction ; mise en place d'un mode de gestion		40 000 000	Commune	X					
	Réhabiliter des blocs sanitaires collectifs existants et construire des bloc supplémentaires dans les écoles, les marchés		25 000 000	Commune	X					

	Mettre en place des systèmes de gestion adaptés et durables des blocs sanitaires collectifs : nettoyage ; entretien ; réparations ; recettes ;		2 000 000	Commune	X						
	Réaliser les études techniques précises et les travaux d'aménagement nécessaires pour limiter les inondations		125 000 000	Commune	X						
	Informier et sensibiliser pour la récupération et l'utilisation des eaux de pluies par les ménages		6 000 000	Commune	X						
	Mise en place d'un système de collecte des ordures ménagères		10 000 000	Commune	X						
	Informier et sensibiliser la population sur le service de gestion des ordures ménagères		6 000 000	Commune	X						
	Construire et aménager un site de décharge pour l'enfouissement des ordures ménagères		10 000 000	Commune	X						
	Réaliser une opération de déblayage des décharges sauvages existantes		5 000 000	Commune	X						
Inondation :	Développer un réseau d'assistance mutuelle pour la prévention et la lutte contre les risques naturels	1	2 000 000	Commune	X	x	X				
	Mettre en place un plan cadastral et d'Urbanisme moderne	1	8 000 000	Commune		x	x	X			
	Respecter les normes de construction	1	2 000 000	Commune			x	x	x	X	
	Création de canaux d'évacuation des eaux	2km	24 000 000	Quartiers de la			x	x	x		

		pluviales			Commune						
		Remblais des dépotoirs		5 000 000	Quartiers de la Commune	x	x	x			
<b>AXE 4 : Promouvoir une politique de bonne gouvernance et renforcer les capacités des acteurs locaux</b>											
Promouvoir la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision	<b>Représentation des femmes et jeunes dans les instances de prise de décision</b>	Construction et équipement de centre de formation pour les femmes et les jeunes		40 000 000			x	x			
	<b>Jeunesse et sport</b>	Stade municipal multifonctionnel		100 000 000	Commune		x	x			
		Construction et équipement d'Espace jeune		40 000 000	Commune		x				
		Construction et équipement de Centre multimédia communautaire		40 000 000	Commune	x	x				
		<b>Gestion et accès aux outils de production</b>	Mettre en place un fonds d'appui à la promotion des activités féminines		25 000 000					x	
Gestion des conflits	<b>Gestion des conflits (types de conflits)</b>	Définition des zones de pâturage		1 000 000		x					
<b>Axe 5 : Mettre en place un programme spécial de soutien aux couches vulnérables</b>											

<b>soutien aux couches vulnérables</b>	<b>Les femmes</b>	Application des lois et règlements sur les droits des femmes (violence)		3 000 000	Commune	x	x	x	x	x	x
		Inscrire et maintenir les filles à l'école		3 000 000	Commune	x	x	x	x	x	x
		Sensibilisation et facilitation du Suivi médical des femmes et des filles		3 000 000	Commune	x	x	x	x	x	x
	<b>Les enfants</b>	Construire et équiper une case-des-touts-petits		12 000 000	Afia	x					
		Faciliter l'acquisition des fournitures scolaires		3 000 000	Commune	x	x	x	x	x	x
		Mettre en place un centre de santé spécialisé		20 000 000	Commune		x				
	<b>Les personnes vivants avec un handicap</b>	Mettre à leur disposition des structures médicales adaptées		20 000 000	Commune		x				
		Sensibiliser l'ensemble des couches sociales sur les droits des personnes handicapées		3 000 000	Commune	x	x	x	x	x	x
		Créer des structures de formation professionnelle adaptées		15 000 000	Commune			x			

## 6. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi :

Le Plan d'Investissement Communal (**PIC**) a été articulé au PRDI notamment dans ces enjeux :

- **Consolidation de la décentralisation**
- **Développement humain Durable**
- **Valorisation des ressources et potentialités économiques**

Son élaboration et sa mise en œuvre sont de la responsabilité du conseil municipal. L'exécution de ce plan suit un processus qui se déroule en deux étapes.

### 6.1. Les mécanismes de mise en œuvre

Il comporte des programmes d'actions qui représentent des réponses aux problèmes identifiés dans le diagnostic. Cependant, pour rendre ces programmes opérationnels, il convient de transformer chaque idée de projet en dossier suffisamment étudié et documenté. Il s'agit de réaliser une étude détaillée montrant les objectifs, les différentes activités prévues, les résultats attendus, de donner des informations précises sur le projet.

Un comité technique dirigé par l'ARD peut à ce niveau apporter son concours notamment dans l'analyse critique des dossiers de projet.

Après évaluation, les projets dont la viabilité technique et la rentabilité financière ou l'intérêt social sont prouvés, sont proposés pour la sélection.

Compte tenu de la faiblesse ou l'inexistence de ressources financières propres destinées aux investissements, la commune, pour la mise en œuvre de son Plan d'Investissement devra s'appuyer sur :

- le Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL) ;
- la coopération décentralisée ;
- le flux financier de la migration ;
- les Programmes Nationaux d'Investissement Sectoriel (PDIS, PDEF) ;
- les Programmes d'Investissement des ONG implantées dans la région.

Ces ressources peuvent être utilisées pour financer des projets identifiés dans leurs plans de développement. A cet effet, la Commission statutaire chargée des Finances et du plan devra procéder à la sélection, à la programmation et à la budgétisation des projets jugés prioritaires en tenant compte des ressources disponibles.

La mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs devrait permettre une bonne stratégie de mobilisation des ressources et un développement harmonieux des interventions.



## 6.2. Les mécanismes de suivi technique :

Le suivi technique de la mise en œuvre du plan est effectué par les services techniques des collectivités locales avec l'appui de ceux de l'Etat.

Il s'agit pour ces structures de mener des investigations afin d'évaluer la mise en œuvre du PIC en se référant :

- ◆ aux objectifs poursuivis par le PIC ;
- ◆ aux moyens mis en œuvre pour sa réalisation ;
- ◆ aux effets attendus des actions et investissements.

L'ARD, en collaboration avec le Service régional de la Planification (**SRP**) et d'autres services techniques peuvent mener ce travail dont l'objectif est d'établir un bilan annuel d'exécution du PIC.